

Bulletin municipal

Ville de Lac-des-Aigles

Volume 17 Numéro 3 Septembre 2024

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0

Téléphone : (418) 779-2300

Courriel : info@lacadesaigles.ca

Courriel : tania@lacadesaigles.ca



MOT DU MAIRE

Bonjour à tous !

Voilà déjà l'automne ! N'est-ce pas beau, quand arrive toutes ses couleurs. Comme mentionné la dernière fois, notre directrice générale, Madame Francine Beaulieu va prendre sa retraite après plus de 30 ans de loyaux services. Madame Josée Sirois qui était directrice générale adjointe à la municipalité de Squatec a postulé sur l'affichage à Lac-des-Aigles. Nous sommes très heureux de l'accueillir parmi nous.

Comme vous savez, la fusion avec Saint-Guy va ajouter des tâches administratives à court terme, le temps de compléter la fusion, donc la période de transition avec Francine va sûrement faciliter le tout. En passant, nous avons déjà eu quelques réunions communes du conseil de Saint-Guy et de Lac-des-Aigles et cela se déroule très bien.

Depuis quelques temps, nous avons des événements de chiens en liberté. Je voudrais vous rappeler que la nouvelle loi provinciale est très claire sur les obligations du propriétaire de l'animal ainsi que les amendes associées au non-respect de celle-ci. La loi oblige l'enregistrement, la médaille au cou de l'animal et la tenue en laisse en tout temps pour ne nommer que celles-ci. De plus, les amendes peuvent être très salées pour le propriétaire qui ne respecte pas la loi, soit de 250 \$ à 20 000 \$. Un gros chien peut être très intimidant pour un jeune et pour les gens qui ne connaissent pas l'animal.

Donc, merci de contrôler vos amis canins.

En terminant, j'aimerais vous faire part d'une citation que j'ai lue dernièrement.

« Ne demeure pas dans le passé, ne rêve pas du futur, concentre ton esprit sur le moment présent ».

Pierre Bossé, Maire

Prochaines parutions du Bulletin

- Hiver 2024
- Printemps 2025
- Été 2025
- Automne 2025

Date limite de remise des articles

- 08 décembre 2024
- 11 mars 2025
- 11 juin 2025
- 09 septembre 2025

Table des matières

Mot du maire	1
Avis public	2-3
Informations municipales	4-5-6
Correspondance	7
Sureté du Québec	8
Service Incendie	9
RIDT	10-11-12-13
Don volontaire	13
Info Biblio	14-15
La grande jase	16
Ridt	17
MDJ, Loisirs, Nouveau Né	18
Calendrier des événements	19
Horaire bureau, biblio	
Membre du conseil et Employés municipaux	20

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA VILLE

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 12 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles a adopté le règlement numéro 216-24 intitulé : **RÈGLEMENT NUMÉRO 216-24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE (LOADER).**
2. Ce règlement prévoit que pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
3. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 216-24 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
4. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures Mercredi, le 18 septembre 2024 au bureau situé au 73, rue Principale - Quartier Lac-des-Aigles.
5. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 216-24 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 60. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 216-24 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 8 h le 19 septembre 2024 au bureau au 73, Principale Quartier Lac-des-Aigles.
7. Le règlement peut être consulté au bureau, situé au 73, rue Principale à Quartier Lac-des-Aigles, les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 8 h à 12 h et de 13 h et 16 h et les vendredis de 8 h à 12 h.

En voici un résumé : Emprunt de 114 975 \$ pour l'achat d'une chargeuse (loader)

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

8. Toute personne qui, le 12 septembre 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle
9. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois ;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
10. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois ;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
11. Personne morale
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 12 septembre 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

DONNÉ À LAC-DES-AIGLES, CE 13 SEPTEMBRE 2024

Francine Beaulieu, Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite ville, QUE : -

DATE ET LIEUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL PROVISoire

DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES DE L'ANNÉE 2024

Que la Ville de Lac-des-Aigles tienne la réunion du 5 septembre 2024 et celle du 4 novembre 2024 au bureau municipal de Saint-Guy.

Celles du 7 octobre et du 2 décembre 2024 se tiendront à Lac-des-Aigles au sous-sol du 75, rue Principale.

Pour 2025, 4 séances auront lieu à Saint-Guy.

DONNÉ à Lac-des-Aigles, ce 10 ième jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre.

Josée Sirois, Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite ville, QUE : -

AVIS - BUREAU DE SAINT-GUY OUVERT LES JEUDIS

IMPORTANT

Dorénavant le bureau municipal de Saint-Guy sera ouvert les Jeudis de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h.

Pour informations, veuillez communiquer avec la Ville de Lac-des-Aigles, bureau situé au 73, rue Principale à Lac-des-Aigles

Téléphone : 418-779-2300 poste 24

DONNÉ à Lac-des-Aigles, ce 10 ième jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre.

Josée Sirois, Directrice générale

INFORMATIONS MUNICIPALES

Juin 2024 – Juillet 2024 – Août 2024

RÉSO 138-24 DIRECTRICE GÉNÉRALE

Un appel d'offre a été fait pour le poste de directrice générale en vue de la retraite prochaine. L'avis a été publié dans le Journal Info-Dimanche du 12 juin, sur la page Facebook de la municipalité et dans le Bulletin municipal de juin.

Deux candidatures ont été reçues, soit celles de Mme Josée Sirois et de Mme Karolane Noël. Le comité des Ressources humaines Pierre, Vicky, Simon et Francine les ont rencontrés.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Josée Sirois, au salaire du niveau 2 de l'échelle salariale du poste de directrice générale et aux conditions discutées en entrevue avec le Comité des Ressources humaines.

RÉSO 140-24 RAPPORT – SAINT-JEAN BAPTISTE

Samedi, le 22 juin a eu lieu notre Saint-Jean municipale.

Hot-dog gratuit (11 douzaines), méchoui 6 enfants et 108 adultes - Bar - Feux d'artifice

Jeux gonflables, musiciens

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie tous les participants et tous les bénévoles de la Maison des Jeunes la Piôle, des Cuisines collectives du Haut-Pays, de la Corporation de développement du lac (CDL), du Club de l'Âge d'or l'Aire de l'envol, les pompiers, conseillers et employés municipaux et remercie tous les commanditaires Dépanneur chez Carolie, Cantine Royal, Resto chez Lelou et les Matériaux du lac.

RÉSO 141-24 DEMANDE DU TERRAIN # 6 POUR TOUS LES ÉTÉS

Reçu par courriel le 13 juin 2024, de Sylvie Létourneau et François Sirois, une demande pour la location du terrain de camping # 6 pour tous les étés, le terrain près du chemin. (comme la réso 115-23).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de louer le terrain # 6 soit celui près du chemin à tous les étés et de charger un montant de 900 \$ + taxes pour la saison soit du Lundi 2 juin 2025 à la fermeture de l'eau mi-octobre (Action de Grâce) tarif sujet à augmenter.

RÉSO 142-24 ABRI À SEL

Que la municipalité de Lac-des-Aigles ne retienne pas l'offre d'Aménagement Benoit Leblond pour refaire la fondation de l'ancien abri car la municipalité va chercher un autre budget – subvention pour le réparer.

RÉSO 143-24 VANDALISME - CAMÉRAS

Le 27 juin, vandalisme sur la borne de paiement à la plage. Les 2 caméras installées ne se sont pas dans cette direction.

2 autres caméras ont été commandées à Sécurmax au prix de 900 \$ + taxes.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles entérine l'achat de 2 autres caméras à être installées à la plage.

RÉSO 144-24 FORMATION RÉUSSIE - POMPIER ONU

Reçu lettre du directeur incendie nous informant que lui-même, Jonathan Leblanc-Breault, Yves Caron et Maxime Marquis ont réussi la formation ONU.

Selon la nouvelle entente d'entraide automatique de services de protection contre les incendies signée en mai, leurs salaires sont majorés lors de formations réussies.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles félicite les 3 pompiers et majore le salaire des 3 pompiers selon l'entente suite à la réussite de leur formation ONU ainsi que celui de Richard Duchesne qui possède aussi la formation ONU depuis plusieurs années.

RÉSO 145-24 DIRECTEUR – GESTION

Jonathan Leblanc-Breault, directeur souhaite garder le même salaire pour la gestion (7 heures / semaine).

Que la municipalité de Lac-des-Aigles conserve le même salaire pour la gestion pour le directeur du service incendie, qu'avant la formation, tel qu'il l'a demandé.

RÉSO 147-24 RÉSOLUTION NÉGOCIATION TELUS TOUR CELLULAIRE

Tour Telus à venir

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire et la directrice générale pour négocier terrain, ... et signer les documents requis avec Telus pour l'installation d'une tour cellulaire.

RÉSO 148-24 VITRERIE

Thermos à la bibliothèque et porte buanderie à réparer suite au vandalisme.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître pour faire réparer le thermos sur une fenêtre du côté ouest à la bibliothèque et faire réparer la porte de la buanderie au Parc Natur'Ailes.

RÉSO 149-24 MISE EN SITUATION

Mme Johanne D'Auteuil, est présente et nous informe que plusieurs camionneurs, MTQ,... se stationnent sur leur propriété à côté du garage municipal.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles installe des blocs de béton, des affiches terrain privé et installe le bout de clôture blanche tel que prévu lors de l'achat du terrain.

MTQ

Yves Caron, a été rejoint par Biencourt, à propos du déneigement des routes, nous ne changeons pas nos limites de déneigement déjà prévues à notre contrat avec le MTQ.

ABAT-POUSSIÈRE

Des citoyens résidents du chemin du Nord-du-Lac sont présents et déposent une lettre concernant la poussière sur cette route étant donné le nouveau développement et aimeraient que plus d'abat-poussière soit mis vis-à-vis leur maison. Yves Caron, contremaître portera une attention spécifique à ce secteur.

Et discussion sur la possibilité d'abaisser la vitesse de 70 km à 60 km.

VÉLO

La conseillère Madame Vicky Ouellet, soulève un point que des citoyens lui ont fait part à l'effet qu'une signalisation disant « Attention aux cyclistes » pourrait être installée dans le village.

RÉSO 157-24 DEMANDE D'UN CITOYEN QUARTIER SAINT-GUY – ANNULATION D'INTÉRÊTS

Changement d'adresse pas fait lors de l'achat d'une propriété à Saint-Guy. Le citoyen n'a pas reçu le compte à sa nouvelle adresse et veut que les intérêts soient annulés.

Courriel reçu

Que la Ville de Lac-des-Aigles informe le citoyen que la Loi interdit d'annuler des intérêts.

RÉSO 158-24 9.1 DÉMISSION CONSEILLÈRE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception le 8 juillet de la démission de la conseillère au siège # 6 de Lac-des-Aigles Madame Josée Sirois.

RÉSO 159-24 9.2 DÉMISSION POMPIÈRE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception le 18 juillet de la démission de la pompière de Lac-des-Aigles Mme Mélissa Labrie ainsi que de premier répondant.

RÉSO 164-24 ORDINATEURS BUREAUX

Portables désuets et ordinateurs de l'administration aussi.

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Francine Beaulieu pour mettre à jour les ordinateurs et en faire l'achat si nécessaire.

RÉSO 165-24 DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES EN 6 DISTRICTS

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte l'offre à 905 \$ de la firme Innovision pour la division de son territoire en 6 districts, tel que requis dans le décret.

Et attende de recevoir le contrat avant de leur octroyer le mandat complet.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSO 158-24 16.1 DEMANDE D'APPUI PROJET ÂGE D'OR - NOUVEAUX HORIZONS

Que la Ville de Lac-des-Aigles appuie la demande du Club de l'Âge d'or l'aire de l'envol pour leur projet d'amélioration des installations récréatives pour les personnes âgées dans la communauté.

Une contribution du programme fédéral Nouveaux Horizons est souhaitée pour supporter ce projet attendu.

RÉSO 159-24 DEMANDE D'APPUI PROJET - DES HABITATIONS ÉCONOMIQUES DE LAC-DES-AIGLES - NOUVEAUX HORIZONS

Que la Ville de Lac-des-Aigles appuie la demande des Habitations économiques de Lac-des-Aigles pour leur projet de doter d'équipements la résidence pour personnes âgées à être construite.

Une contribution du programme fédéral Nouveaux Horizons est souhaitée pour supporter ce projet attendu.

RÉSO 170-24 ABAT-POUSSIÈRE – RUE DU QUAI

Que la Ville de Lac-des-Aigles ne mette plus d'abat-poussière sur la rue du Quai (quartier Lac-des-Aigles) mais se concentre sur le chemin du Nord-du-Lac, entre le village et le nouveau chemin Pelletier en développement.

RÉSO 181-84 BUREAU DE SAINT-GUY OUVERT LES MERCREDIS

Que la Ville de Lac-des-Aigles affiche par avis public que le bureau de Saint-Guy sera ouvert au public tous les jeudis seulement au lieu des mercredis, jusqu'à nouvel ordre.

RÉSO 182-24 REPRÉSENTANT À LA MRC – MAIRE SUPPLÉANT

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme M. Gilles Roussel et M. Pierre Bossé comme maire suppléant car ceux-ci doivent siéger à tour de rôle en tant que maire, pour siéger sur le conseil des maires de la MRC de Témiscouata.

RÉSO 185-24 GROUPEMENT POUR ASSURANCES / RÉSOLUTIONS

ATTENDU QUE le décret confirmant le regroupement des municipalités de la Lac-des-Aigles et de Saint-Guy a paru à la gazette officielle le 31 juillet 2024 sous le numéro 1124-2024 ;

ATTENDU QUE pour les assurances de la nouvelle Ville de Lac-des-Aigles il est nécessaire d'avoir cette confirmation ;

Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte cette résolution qui confirme le regroupement des municipalités de Lac-des-Aigles et de Saint-Guy devenus la Ville de Lac-des-Aigles.

Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte cette résolution qui confirme le regroupement des municipalités de Lac-des-Aigles et de Saint-Guy devenus la Ville de Lac-des-Aigles.

RÉSO 189-24 LOTISSEMENT DES TERRAINS AU LAC BELLAVANCE

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale de faire lotir les terrains de villégiature 5000 m² chacun au Lac Bellavance, budget approximatif de 10 000 \$. Un plan préliminaire sera présenté au conseil avant de finaliser le lotissement.

RÉSO 190-24 ACHAT BORNE DE RECHARGE SELON SUBVENTION RÉSO 207-23

Achat de bornes « smart 2 ». Subvention possible de 24 000 \$ pour 4 bornes d'Hydro-Québec.

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise Mme Tania Khan à acheter 4 bornes Smart 2 à 6 000 \$ chaque.

Et de les faire installer dans le stationnement de l'église et ensuite réclamer la subvention.

RÉSO 191-24 CRÉATION COMITÉ FÊTE 90 ANS QUARTIER SAINT-GUY – UN CONSEILLER

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate le citoyen M. Louis-Ange Bouchard pour créer un comité et demander à un conseiller de siéger sur le comité.

La conseillère Mme Gaétane Gagnon accepte d'être sur le comité organisateur.

RÉSO 192-24 SUPPORT DEMANDE DE SUBVENTION VITALISATION SALLE D'EXERCICE SOUS-SOL DE L'ÉGLISE

Résolution 258-23, la municipalité a appuyé le projet.

Le CDL devra conclure une entente de service avec nous.

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Mme Tania Khan pour faire une demande de subvention auprès de la MRC au programme Vitalisation pour un projet de salle d'exercice au sous-sol de l'église et mandate la direction générale pour négocier un bail pour la location de la salle avec la Corporation de développement

RÉSO 193-24 24. JEUX D'EAU - FERMETURE

La fermeture des jeux d'eau aura lieu en date du 14 octobre 2024 (fin de semaine de l'action de grâce).

RÉSO 194-24 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT OHT (71, RUE PRINCIPALE)

Réso 194-23 Le Locataire devra payer au locateur un loyer annuel de 1 \$ (un dollar) (ci-après : « Loyer ») pour la location du tracteur municipal plus 350,00 \$ de frais d'essence ».

Que la Ville de Lac-des-Aigles, confirme au locataire l'OHT qu'il devra payer au locateur un loyer annuel de 1 \$ (un dollar) (ci-après : « Loyer ») pour la location du tracteur municipal plus 450,00 \$ de frais d'essence pour l'hiver 2024-2025.

RÉSO 195-24 ANIMATION ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE 2024-2025 – PERMIS DE BAR

Monsieur, Matthieu Roy est intéressé à reprendre le contrat de la patinoire pour l'année 2024-2025.

Ses demandes ;

- Four micro-ondes ;
- Réparation de trous sur la surface d'asphalte causant des difficultés de glaçage ;
- Entretien du souffleur à neige ;
- Achat de lumière pour effectuer l'évènement « disco patin » (donné soumission à la directrice générale avant d'en faire l'achat) ;
- Système d'arrosage pour glacer.

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte sa demande comme celle de 2023 et lui donne une hausse de 3%.

Et accepte les demandes.

Et renouvelle le permis d'alcool et en autorise le paiement dès la réception de la facture.

RÉSO 200-24 NOMINATION INSPECTEUR – QUARTIER SAINT-GUY

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme M. Julien Colpron-Tremblay comme inspecteur pour le quartier Saint-Guy.

Correspondance (Juin-Juillet-Août)

1. Reçu par dépôt direct le 28 juin la péréquation de 150 043 \$.
2. Reçu une lettre du Ministre de l'environnement qui a le plaisir de nous accorder un aide de 4 000 \$ dans le cadre du Programme d'ensemencement – volet hivernal.
3. Le 4 juin reçu par dépôt une ristourne de 240.52 \$.
4. La fédération chasse et pêche Owen nous remercie pour le commanditaire de 50 \$.
5. Reçu de la MRC la résolution d'acceptation du ministère des affaires municipales d'un montant de 50 000 \$ pour la réalisation des tâches administratives pour la fusion.
6. La MRC de Témiscouata nous envoie un communiqué sur la protection des cours d'eau, nous informant de vandalisme sur les équipements et nous informe que ces équipements sont protégés par un système de surveillance par caméra et que les fautifs devront répondre de leurs actes. De plus en cas de problématique de fonctionnement, il a été convenu de maintenir les barrières d'accès aux plans d'eau ouvertes.
7. Reçu la confirmation que le ministère accorde une contribution de la TECQ 2024-2028 pour Saint-Guy de 517 006 \$. Diminution de 30 %.
8. Reçu la confirmation que le ministère accorde une contribution de la TECQ 2024-2028 pour Lac-des-Aigles de 607 420 \$. Diminution de 31 %.
9. Alexandre l'inspecteur de Saint-Guy a envoyé des avis d'infractions et voudrait que j'informe les conseillers.
10. Reçu une lettre de M. Claude Breault remerciant les maires et conseillers pour tout le temps investi dans le projet de fusion et les félicite de leur patience.
11. Reçu le dépôt du Ministère des transports au montant de 125 276 \$ pour le programme PAVL, (entretien des routes locales 2024).
12. Reçu la confirmation du ministre des Affaires municipales pour les trois versements de l'aide financière qui est accordée à la Ville de Lac-des-Aigles.
13. Reçu confirmation de la MRC du Témiscouata du montant de la Redistribution Éoliennes au montant de 1339.08\$
14. Reçu document sur la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal. (2024, chapitre 25, article 1). Ex : *Elle rend aussi passible d'une amende quiconque cause du désordre de manière à troubler de façon abusive le déroulement d'une séance du conseil d'un organisme municipale.*
15. Reçu courriel d'explication et de modification sur la méthode de financement municipale à partir de janvier 2025. Cela dit entres autres qu'en 2025, il ne sera plus requis pour une municipalité de prévoir une séance de son conseil municipal le jour de l'ouverture des soumissions afin d'adopter une résolution pour l'adjudication du financement.
16. Reçu courriel de Telus que le Gouvernement du Québec a accepté la proposition de site cellulaire à Biencourt qui couvrira la Ville de Lac-des-Aigles.
17. Point d'information sur la semaine de la municipalité, celle-ci se tiendra cette année du 8 au 14 septembre 2024.
18. Information de la FQM sur le Programme d'aide aux élu.es membre de la FQM et à leur famille. Lancement de Santé mentale globale ! Les élus peuvent s'inscrire sur l'application mobile de Telus Santé pour bénéficier du soutien personnalisé.
19. Reçu courriel de la MRC nous informant que celle-ci a fait le portrait du Témiscouata. Ce portrait peut servir de ressource pour ancrer nos actions sur du concret et mieux comprendre les défis et forces de la région.
20. Reçu lettre de remerciement de la Fabrique pour l'entretien que nous faisons au cimetière.
21. Reçu le 29 août de la FQM un communiqué nous avisant que le partage du point de TVQ sera ajusté à la hausse pour 2025 de 2.5 % et par la suite de 4.5 % de 2026, pour 2027 de 6.5%, 2028 de 8 %, 2029 de 9 % et 2030 de 10 %.



PREVENTION AUX ABORDS DES ZONES SCOLAIRES

Le long congé estival a permis à plusieurs d'entre vous de décrocher et de refaire le plein d'énergie. Malgré tout, il ne faut pas oublier que des milliers d'élèves et d'écoliers reprendront le chemin des classes dans les prochains jours. La Sûreté du Québec rappelle à tous les usagers de la route d'être particulièrement prudents et vigilants aux abords des zones scolaires.

Afin d'assurer la sécurité des nombreux enfants qui se déplaceront à pied ou en autobus, les patrouilleurs s'assureront que la signalisation en vigueur soit respectée. Ils seront attentifs notamment au respect des limites de vitesse ainsi qu'aux arrêts obligatoires lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction.

En présence d'un autobus scolaire, les usagers de la route doivent surveiller les signaux lumineux et se préparer à arrêter, car les écoliers montent ou descendent de l'autobus et il s'agit d'un moment où ils sont les plus vulnérables.

Il est à noter que les sanctions sont sévères pour les conducteurs qui contreviennent à la réglementation en vigueur dans les zones scolaires. À titre d'exemple, un conducteur qui dépasse ou croise un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent, commet une infraction entraînant l'accumulation de neuf points d'inaptitude et une amende de 200 \$ plus les frais et la contribution. Également, un conducteur qui circule à 60 km/h dans une zone de 30 km/h, commet une infraction entraînant l'accumulation de deux points d'inaptitude et une amende de 210 \$ plus les frais et la contribution. Cette nouvelle disposition en vigueur depuis le 1^{er} août 2019 fait en sorte que les amendes sont doublées pour les infractions de vitesse en zone scolaire, tout comme en zone de construction.

Rappelons également la présence des brigadiers scolaires aux abords des zones scolaires. Leur présence est essentielle pour assurer la sécurité des enfants. Les automobilistes ont l'obligation de respecter les consignes des brigadiers. Le non-respect des consignes d'un brigadier est punissable en vertu du Code de la sécurité routière.

Les agents communautaires et patrouilleurs de la Sûreté seront présents dans les écoles afin de transmettre les différentes consignes de sécurité aux écoliers. Ces derniers seront sensibilisés à rester prudent et visible lors de déplacements dans les zones scolaires.

La Sûreté du Québec vous souhaite une bonne rentrée !

RECRUTEMENT DE POMPIERS VOLONTAIRES



*CASERNE 45
LAC-DES-AIGLES*



Le service d'incendie de Lac-des-Aigles, dans l'objectif d'augmenter ses effectifs et de prévoir la relève, est à la recherche de candidat(e)s pour occuper la fonction de pompier(e) ou pompier(e) auxiliaire au sein de la municipalité. Vous voulez jouer un rôle qui fera la différence dans l'organisation des secours de notre municipalité ? Les formations qui vous permettront d'acquérir les connaissances nécessaires lors d'interventions sont rémunérées.

L'équipe dynamique de la caserne 45 vous attends !

Pour plus d'information,
contactez M. Jonathan L-Breault
au 418-509-8223 ou le bureau
municipal au 418-779-2300
(Âge minimal est de 16 ans)

*Bienvenue à
toutes et à
tous !!!*



COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS **SEPTEMBRE 2024**

Les sujets essentiels du mois

BOUTIQUES, FRIPERIES ET COMPTOIRS DE LINGE

Avec chaque changement de saison, revient un rituel, celui de faire le ménage de sa garde-robe. On doit faire de la place pour du linge plus adapté aux changements de température et laisser aller certains vêtements qui ne nous conviennent plus.

Petit rappel ! Ces textiles, réutilisables ou non, ne doivent jamais se retrouver dans le bac de recyclage, qui est réservé aux contenants, aux emballages et aux imprimés.

Au Témiscouata, nous avons la chance de pouvoir compter sur plusieurs organismes qui gèrent des comptoirs de linge. Vous pouvez leur apporter votre linge encore en bon état, il y sera trié pour être vendu ou offert en don, comme c'est déjà le cas pour des dizaines de milliers de morceaux de linge chaque année.

S'il n'y a pas de comptoir de linge ou de conteneur prévu à cet effet dans votre municipalité, vous pouvez également apporter vos sacs de linge dans l'un des quatre écocentres de la région.

Tous les surplus de linge ou les invendus des comptoirs, qui ne peuvent être réutilisés localement, sont envoyés chez Livr'Avenir pour être triés et redirigés vers d'autres endroits au Québec où les besoins sont plus grands. Chaque année, ce sont plus de 120 000 livres de linge qui sont envoyés en dehors de la région.

Alors quand vous devez vous départir de vêtements, faites le bon geste et allez le porter au bon endroit pour lui offrir une seconde vie et éviter qu'il soit enfoui.

Biencourt

Maison de la famille du Témiscouata
2, rue Principale Est

Dégelis

RASST
465-B, avenue Principale

Lejeune

Comptoir d'économie familiale
69, Grande Coulée

Pohénégamook

Regroupement Acti-Familles
474, rue des Étudiants

Témiscouata-sur-le-Lac
Re-Source Familles
1, Carré Fraser

Saint-Juste-du-Lac

Comptoir de linge à la Boutonnière
Sous-sol de l'Église
St-Juste-du-Lac

Saint-Marc-du-Lac-Long

Friperie St-Marc-du-Lac Long
5, rue de la Marina
Saint-Marc-du-Lac-Long

Plus de détails sur ce qui est accepté à ces endroits sur le site web de la RIDT <https://ridt.ca/services-ridt/friperie-et-comptoirs-de-linge/>

2025 : UNE ANNEE CHARNIERE POUR LA GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DANS LES COMMERCEs

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) au Témiscouata, 2025 verra l'adoption d'un règlement sur la gestion des matières résiduelles uniformisé par les 19 municipalités.

Un des principaux changements viendra du fait que la réglementation interdira la présence de certaines matières dans les bacs et les conteneurs à déchets. Ce sont essentiellement les matières recyclables, les matières organiques, les résidus verts et les matériaux de la construction ou de rénovation qui devront obligatoirement être envoyés vers le bon système de recyclage car tous existent au Témiscouata.

Tous les citoyens seront mis à contribution de différentes manières pour réduire les quantités de déchets enfouis mais les industries, commerces et institutions devront aussi faire leur part.

Le principal défi sera assurément celui du changement d'habitude pour le tri des résidus alimentaires. Depuis l'été 2022, les épiceries, restaurants, hôtels et établissements d'hébergement, d'enseignement et de santé bénéficient déjà d'un service gratuit pour trier et gérer leurs matières organiques.

À partir de 2025, des suivis réguliers seront faits et un accompagnement personnalisé sera mis en place par la RIDT afin de s'assurer que les nouvelles consignes soient respectées et que les matières aillent au bon endroit.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES MATIERES ORGANIQUES

Depuis 2 ans, la RIDT a mis en place un réseau de points d'apport volontaire dans les municipalités de la région, afin de permettre à davantage de citoyens de valoriser leurs matières organiques. Ces conteneurs en plastique brun sont accessibles en tout temps et peuvent être utilisés par les commerces mais aussi par tous les citoyens :

- qui ne souhaitent pas faire de compostage domestique.
- qui font du compostage mais veulent apporter leurs résidus d'origine animale.
- qui ne veulent pas composter l'hiver
- qui ont beaucoup de matière organique

Les principales catégories de matières qui y sont acceptées sont les résidus alimentaires (fruits, légumes, viandes, poissons, pains, restes de tables, etc.) ainsi que les papiers et les cartons souillés de matières organiques (papiers mouchoirs, essuie-tout, boîtes de pizza, etc.).

Les sacs compostables, de papier ou le papier journal peuvent être utilisés pour déposer les matières organiques dans les conteneurs mais les sacs de plastique, biodégradable ou oxobiodégradable sont refusés.

Les citoyens qui le souhaitent peuvent recevoir gratuitement une chaudière de 5 gallons pour stocker leurs matières avant d'aller les porter à ces points d'apport volontaire. Ces contenants sont disponibles gratuitement dans les écocentres ou auprès des municipalités mais n'importe quel autre contenant peut être utilisé pour aller porter ces matières.

Les conteneurs sont vidés une fois par semaine et les matières organiques recueillies sont dirigées vers l'usine de biométhanisation à Cacouna pour être traitées et valorisées.

RETOUR DE L'AUTOMNE... ET DES FEUILLES MORTES !

Alors que la rentrée vient de s'amorcer, que l'été tire peu à peu sa révérence et que les couleurs de l'automne embelliront bientôt notre paysage... La chute des feuilles a toujours un petit quelque chose de surprenant... par sa rapidité et ses quantités.

Après l'émerveillement de la beauté des arbres, la question qui se pose est presque toujours « Que faire de ces tas de feuilles mortes ? »

D'abord, rappelons qu'il ne faut pas les jeter aux poubelles et que plusieurs options s'offrent à vous pour éviter leur enfouissement :

- Vous pouvez les déchiqueter avec la tondeuse et les laisser sur place. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage, un engrais naturel qui enrichira vos sols.
- Vous pouvez aussi en faire un paillis en les déchiquetant. Enfouies sous une bâche tout l'hiver, elles prendront une belle teinte brune pour embellir et nourrir vos plates-bandes le printemps prochain.
- Il est aussi possible d'en faire une réserve de matières brunes pour votre compostage domestique.
- Vous pouvez finalement les apporter, ainsi que vos branches, à votre dépôt municipal (il y en a un à proximité dans chaque municipalité) ou dans l'un des 4 écocentres de la région (Dégelis, Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac).

Pour aller plus loin, les sujets complémentaires

SIMETECH ENVIRONNEMENT, PARTENAIRE DE LA RIDT POUR LES VIDANGES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Partenaire de la RIDT, Simetech Environnement est l'entreprise responsable de réaliser les vidanges des installations septiques au Témiscouata conformément à la réglementation en vigueur et tel que spécifié dans les règlements de chacune des 19 municipalités du territoire.

La vidange de toutes les installations septiques dans les municipalités de la région est obligatoire au moins tous les 2 ans pour une résidence permanente ou tous les 4 ans pour une résidence saisonnière.

Celle-ci est planifiée par la RIDT et payée par une taxe de service municipal, selon la fréquence prédéterminée.

La RIDT et Simetech Environnement conviennent d'une planification pour effectuer l'ensemble des vidanges prévues dans l'année de mai à novembre. Cependant, les dates peuvent varier légèrement en fonction de l'avancement général des travaux.

Chaque propriétaire concerné reçoit un courrier pour l'aviser du moment des travaux deux semaines à l'avance. Des instructions et certaines règles sont à suivre pour que la vidange soit réalisée dans les meilleures conditions possibles. L'ensemble du contenu de la fosse est ensuite transporté vers un traitement adéquat et les boues sont compostées.

Bon an, mal an, chaque année, c'est plus de 2 300 vidanges d'installations septiques qui sont réalisées par Simetech Environnement au Témiscouata. 6 000 m³ de boues et d'eau sont par la suite traitées et évitent ainsi de contaminer notre environnement.

LA REP : L'OBLIGATION DES FABRICANTS DE RECUPERER LEURS MATIERES

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une « approche » qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles générées par la consommation de divers produits, aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché.

La gestion des produits en fin de vie est par le fait même transférée vers les producteurs et les consommateurs. La REP constitue donc une application concrète du principe de pollueur-payeur.

Au Québec, le gouvernement s'est doté d'un règlement-cadre sur la REP qui est entré en vigueur le 14 juillet 2011 et couvre 9 catégories de produits :

- Appareils ménagers et de climatisation
- Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres.
- Lampes au mercure
- Peintures et leurs contenants
- Piles et batteries
- Produits agricoles
- Produits électroniques
- Produits pharmaceutiques

À l'intérieur d'un système de REP, les frais liés à la gestion en fin de vie des produits sont pris en charge par les entreprises. Celles-ci incorporent des « éco-frais » au prix de vente de leurs produits lesquels sont ultimement défrayés par le consommateur. Une autre caractéristique de la REP est qu'elle incite « les producteurs à tenir compte de considérations environnementales lors de la conception de leurs produits ». Elles ont intérêt à concevoir des produits plus respectueux de l'environnement et dont la gestion en fin de vie est facilitée.

Au Témiscouata, la RIDT, par ses différents services, a signé des ententes avec tous les organismes responsables de gérer ces REP au Québec. Ainsi, une grande partie des matériaux apportés dans les écocentres ou collectés par la RIDT sont pris en charge par les producteurs. En plus de permettre de limiter les coûts, les filières de recyclage sont alors bien connues et vérifiées.

Abonnez-vous à notre page Facebook « RIDT Environnement » pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT

RÉSULTAT DU TIRAGE DES DONS VOLONTAIRES POUR LA FABRIQUE

Juin 2024 : Le gagnant des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour juin est **M. Serge Demers** au montant de **375.00\$**. Félicitation 😊

Juillet 2024 : Le gagnant des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour juillet est **M. Gilles Beaulieu** au montant de **382.50\$**. Félicitation 😊

Aout 2024 : Le gagnant des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour août est **M. Dany Beaulieu** au montant de **347.50\$**. Félicitation 😊

INFO BIBLIO SEPTEMBRE 2024

Nouveaux Livres achetés depuis la dernière parution du journal

Pour les adultes

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 2	Le garage rose	France Lorrain
Tome 2	La famille Chevalier	Jean-Pierre Charland
Tome 2-3-4	À la croisée des chemins	Louise Tremblay d'Essiambre

Pour les enfants

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 14	Ti-Guy la puck	Geneviève Guilbault
	Savais-tu Spécial dégueu	Bergeron-Quintin-Samkpar
MICRO-BIG	Ti-Minou aime ses amis souris	Richard Petit
Tome 8-11	Super Chien	Dav Pilkey
Mes lectures de 1 ^{ère} année avec LOUP	La chasse au trésor de Loup-Blanc La rentrée des classes	Orianne Lallemand Éléonore Thuillier
SLALOM	Vengeance au camp de vacances	Mylène Fortin

CONCOURS et ANIMATIONS

LE SENTIER DES CONTES

LE TIRAGE DE TOUS DES PRIX a eu lieu le 25 juin. Voici les gagnants :

	LAC DES AIGLES	BIENCOURT	SQUATEC	LEJEUNE
GOURDE	Léana Proulx	Éli Caron	Jacob Bourque	Coralie Huard
CASQUE DE VÉLO	Théo Pelletier	Abraham Germain	Rosalie Drouin	Océanne Lagacé
BALLON DE SOCCER	Arnault Pelletier	James Caron	Adèle Roussel	Gabriel Huard
VÉLO 0-3 ANS		Kelly Phibert	Jacob Bourque	
VÉLO 4-7 ANS	Théo Pelletier			Océanne Lagacé
VÉLO 8-12 ANS	Maé-Lee Proulx	James Caron		

EXPOSITION

La bibliothèque de Lac des Aigles est heureuse de vous présenter sa première exposition avec les œuvres de l'artiste multi-disciplinaire *Patrice Croft*. Il nous propose des tableaux des années 80 à aujourd'hui. À découvrir aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

VENTE DE LIVRES DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

Comme par les années passées, du 13 juillet au 7 septembre nous avons eu un kiosque de livres usagés au marché public de Lac des Aigles. Comme il nous reste encore plusieurs livres une vente de livre se tiendra devant la bâtisse de la bibliothèque DIMANCHE LE 22 SEPTEMBRE. Venez- nous encouragez en achetant des livres à \$1.00 du livre en prenant un bon chocolat chaud un café et en dégustant de bons biscuits cuisiner maison.

Si vous avez des livres à donner nous sommes preneurs. Les sous serviront à faire l'achat de nouveaux livres qui profiteront aux adultes et à nos jeunes.

ANIMATION LECTURE HALLOWEEN

L'animation lecture sur le thème de l'halloween [aura lieu MARDI 29 octobre à 18h30](#) à la bibliothèque.

Le Club de lecture d'été TD

Le Club de lecture d'été TD a fonctionné cet été avec les enfants des jeux d'été. Merci aux monitrices qui ont bien voulu recevoir l'animatrice.

De beaux prix étaient rattachés à ce club de lecture !

L'école et les jeunes

Cette année, comme par les années passées, les enseignants de l'école primaire ont manifesté à nouveau leur intérêt à revenir visiter la bibliothèque à tous les mois. C'est avec plaisir que les bénévoles les recevront les lundis une fois par mois.

Le comité de la bibliothèque vous souhaite un bel automne et une bonne rentrée scolaire à tous nos jeunes qui reprennent le chemin de l'école !

La bibliothèque sera fermée lundi le 14 octobre 2024.



28 SEPT
AU CENTRE DES LOISIRS
DIANE ROY
DE LAC-DES-AIGLES
DE 13H À 16H
EN CAS DE PLUIE REMIS AU
LENDEMAIN

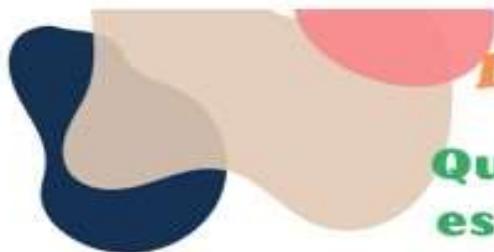
LES JOURNÉES DE LA CULTURE
ORGANISER PAR LA MAISON DE LA FAMILLE DU
TÉMISCOUATA ET LE COMITÉ ÉLÉ

ACTIVITÉS:

- Maquillage pour enfant
- Sculptures de ballons
- Jeux gonflables
- Conte avec Lise Leblanc
- Les mamies conteuses
- Barbe à papa et popcorn
- Cinéma à la salle municipale de Biencourt à 19h

PANIERS CADEAUX À GAGNER!

EN COLLABORATION AVEC LES BIBLIOTHÈQUES DU SECTEUR ET
LE CLUB DES 50 ANS ET + DE LAC-DES-AIGLES



La grande jase!

Qu'est-ce qui est ressorti?



La MRC de Témiscouata travaille sur une politique de développement social avec des partenaires du milieu. Cette politique permettra de mieux choisir les priorités dans les actions possibles pour améliorer la qualité de vie au Témiscouata. En avril et mai dernier se sont déroulés quatre rassemblements, nommés "les grandes jases", où les citoyens et citoyennes du Témiscouata ont pu se prononcer sur sept sujets :

- Adaptation aux changements climatiques
- Habitation
- Attirer de nouvelles personnes et sentiment d'appartenance
- Santé physique et mentale
- Vie culturelle et de loisirs
- Alimentation
- Accueil de la diversité

Voici les grandes lignes de ce qui est ressorti

Communication

- L'information sur les services et les activités est difficile à trouver.
- Plusieurs ressources sont encore inconnues (fermes locales, frigos partagés, ITMAV, Source d'espoir, Trajectoire homme, etc).

L'accessibilité

- Difficile pour les personnes sans voitures ou à faible revenu d'avoir accès aux épiceries moins couteuses et aux activités.
- Il y a peu de commerces alimentaires moins chers et offrant des aliments bons pour la santé.
- Certaines installations manquent d'entretien et ne sont pas accessibles sécuritairement: pistes cyclables, qual, gazebos, etc.

Isolement

- Manque de lieux sociaux
- Manque de diversité d'activités culturelles et sportives pour toutes tranches d'âge
- Demande une meilleure intégration des personnes nouvellement arrivées.

Sensibilisation

- Sensibiliser les gens sur l'importance de prendre soins de leur santé mentale et d'en parler.
- Sensibiliser sur certaines réalités: racisme, égalité des genres, réalités LGBTQIA2S+, etc.
- Sensibiliser sur l'importance de prendre soins de la planète.

Logement

- Manque de logements abordables et adaptés à toutes les réalités: étudiants, familles, personnes seules, aînés.es, etc.
- Manque de logements adaptés aux changements climatiques
- Il y a un désir de créer des communautés d'aide au sein des logements: échange de services, prêt d'outils, etc.
- Les règlementations en vigueur des terrains peuvent elles être adaptées pour de nouveaux projets comme : un regroupement de maisons partageant les mêmes services, les mini-maisons, etc.

Nous nous assurerons que le plan d'action proposera des actions concrètes, réalistes et atteignables pour améliorer la qualité de vie au Témiscouata.



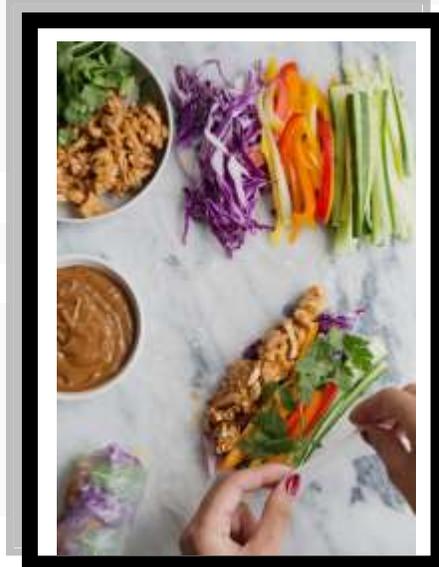
ROULEAUX DE PRINTEMPS AU POULET BARBECUE & SAUCE AUX ARACHIDES

INGRÉDIENTS

- 2 tasses de poulet cuit, haché grossièrement (environ 2 poitrines)
- 2 c. à soupe de gingembre mariné, haché
- 1/3 de tasse de sauce barbecue
- 12 à 16 grandes feuilles de riz

POUR LA SAUCE AUX ARACHIDES

- 1/4 de tasse de beurre d'arachide
- 1/4 de tasse de sauce hoisin
- 2 c. à soupe de vinaigre de riz
- 1/4 de tasse d'eau



IDÉES DE GARNITURES

- 1 bouquet de coriandre fraîche (ou de menthe ou de basilic)
- 1 tasse de chou rouge, émincé finement (ou de laitue)
- 1/2 concombre, émincé en juliennes
- 1 poivron, épépiné et coupé en juliennes

ÉTAPES

1. Dans un petit bol, fouetter tous les ingrédients « pour la sauce aux arachides » afin d'obtenir une texture onctueuse, puis réserver.
2. Dans un autre bol, mélanger le poulet cuit avec le gingembre et la sauce barbecue, puis réserver.
3. Verser un peu d'eau chaude dans une grande poêle. Superposer 2 feuilles de riz et les tremper dans l'eau pendant quelques secondes.
4. Placer sur une surface de travail, puis garnir avec le mélange de poulet et des garnitures au choix.
5. Rouler le rouleau le plus serré possible, puis répéter les étapes 3 et 4 afin d'obtenir de 6 à 8 rouleaux.
6. Déguster avec la sauce aux arachides.

Maison des Jeunes "La Piôle"

Horaire régulière

Lundi :	Fermé
Mardi :	18 h 00 à 21 h 00
11 à 17 ans	
Mercredi :	18 h 00 à 21 h 00
11 à 17 ans	
Jeudi :	18 h 00 à 21 h 00
12 à 17 ans	
Vendredi :	18 h 00 à 22 h 00
12 à 17 ans	
Samedi :	18 h 00 à 22 h 00
12 à 17 ans	
Dimanche :	Fermé



Bienvenue aux jeunes de 12 à 17 ans !

Centre des Loisirs Diane Roy Carrefour 50 ans+

HORAIRE DU PICKLEBALL *** Annulé en cas de pluie

LUNDI	FERMÉ
MARDI	9H À 11H
MERCREDI	18H À 20H
JEUDI	9H À 11H
VENDREDI	18H À 20H
SAMEDI	9H À 11H
DIMANCHE	9H À 11H



Sera disponible sous peu :

Jeu de fer, pétanque, volley-ball, jeux intérieurs et beaucoup plus...

Avis aux parents d'un nouveau-né 😊

La municipalité de Lac-des-Aigles offre aux parents un certificat cadeau au montant de **100.00\$** à utiliser au *Dépanneur chez Carolie*.

N'hésitez pas à nous faire parvenir une photo de votre Nouveau-née que nous afficherons dans le prochain journal municipal.

TARIFS POUR LA LOCATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Salle communautaire - 75, rue Principale (sous-sol)

Capacité de 160

125 \$ / location

et 25 \$/hre pour le ménage s'il y a lieu.



Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 poste 11 ou par courriel à tania@lacdesaigles.ca

Pavillon du lac - 5 rue du Quai

Capacité de 209

275\$ / location

8.00 \$ / poche de granules

Important : La consommation d'alcool est interdite dans nos salles à moins d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'obtention des permis nécessaires est la responsabilité du locataire.



Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 poste 11 ou par courriel à tania@lacdesaigles.ca

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

PARC NATURELLES - POUR LOCATION

- ✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)
- ✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter **Mme Sheila Khan**, gestionnaire
au 418 779-2739



BIENVENUE CHEZ NOUS !

Calendrier des événements à venir en 2024 à Lac-des-Aigles

Mardi, 17 septembre -----	Club de lecture Écoféministe (Centre des femmes du Ô pays)
Mercredi, le 18 septembre -----	Peinture sur roche (Centre des femmes du Ô pays)
Jeudi, le 19 septembre -----	Bingo (Salle Mun. Squatec)
Samedi, le 28 septembre -----	Journée de la culture (Centre des loisirs Diane Roy)
Samedi, le 28 septembre -----	Rallye Bottines (Centre des loisirs Diane Roy)
Lundi, le 7 octobre -----	Réunion du conseil (Quartier Lac-des-Aigles)
Mercredi, 9 octobre -----	Conférence Fraude Web (Salle Mun. Squatec)
Lundi, le 14 octobre -----	Action de Grâces (Bureau et Biblio FERMÉ)
Lundi, le 4 novembre -----	Réunion du conseil (Quartier St-Guy)
Lundi, le 11 novembre -----	Jour du souvenir (Bureau FERMÉ)
Lundi, le 2 décembre -----	Réunion du conseil (Quartier Lac-des-Aigles)



HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi :	8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Mardi :	8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Mercredi :	8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Jeudi :	8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Vendredi :	8 h 00 à 12 h 00 - Fermé



Pour informations : 418 779-2300 ou info@lacdesaigles.ca



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ISABELLE - BEAULIEU

75-A, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00
Mercredi : 18 h 30 à 20 h 00

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Membres du conseil municipal et leurs dossiers assignés

Monsieur Pierre Bossé, Maire : dossiers MRC, gestion interne

Monsieur Michel Dubé, conseiller siège 1 : Comité de la bibliothèque, comité d'urbanisme (CCU), Office municipal d'habitation (OMH), travaux publics & suppléant à la RIDT

Monsieur Serge Demers, conseiller siège 2, maire-suppléant : Association de la Vallée des Lacs (ADVL), Corporation développement (CDL) & TERFA

Madame Vicky Ouellet, conseillère siège 3 : Maison des Jeunes, Matières résiduelles (RIDT), Patrimoine, sécurité incendie & TERFA

Monsieur Luc Sirois, conseiller siège 4 : Loisirs, sécurité incendie & travaux publics

Monsieur Simon Bois, conseiller siège 5 : Loisirs & ressources humaines

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu	<i>Directrice Générale Adjointe</i>	418 779-2300 p. 24
Mme Josée Sirois	<i>Directrice Générale</i>	418 779-2300 p. 24
Mme Tania Khan	<i>Adjointe Administrative</i>	418 779-2300 p. 11
Mme Cindy Gallant	<i>Assistante Technique</i>	418-779-2300 p. 13
M. Julien Colpron-Tremblay	<i>Inspecteur Municipal (jeudi Am 8h30 à 12 h00)</i>	418 779-2300 p. 13
Mme Sheila Khan	<i>Gestionnaire du Parc Natur'Ailes</i>	418 779-2739
M. Jonathan Leblanc-Breault	<i>Directeur du Service Incendie</i>	418-509-8223
M. Yves Caron	<i>Contremaître & Capitaine Pompier</i>	418-730-2859
M. Berthier Beaulieu	<i>Responsable des Réseaux Aqueduc et Égout</i>	418-779-2300 p. 15
M. Luc Caron	<i>Préposé aux travaux publics</i>	
M. Mathieu Lévesque	<i>Préposé aux travaux publics</i>	
Mme Chantal Corbin	<i>Préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)</i>	
Mme Lise Leblanc	<i>Responsable de la bibliothèque</i>	418-779-2300 p. 17

Nous vous souhaitons un magnifique automne 2024

